



**Manuel de gestion
du personnel**

Réf. : DH.H/335

Date : 17/12/1996

Article n° 3

**DIVERSES MANIERES DE POURVOIR LES
EMPLOIS**

NOTE DE SERVICE

**OBJET : FRAIS SUPPORTES PAR LES CANDIDATS EXTERNES A UN POSTE A AEROPORTS DE
PARIS**

Il convient d'appeler l'attention des candidats externes à un poste dans notre Etablissement sur le fait qu'il est de règle que tous les frais occasionnés par l'examen de leur candidature, tels que déplacements, séjours etc... demeurent à leur charge, sauf décision exceptionnelle du Chef du Département du Personnel.

Mise à jour de la note de service DH.H/8645 du 28 juillet 1970.

Le Chef du Département du Personnel

Alain MARTINI

Il est demandé aux chefs de service de porter cette note à l'attention du personnel.

DIFFUSION "MANUEL DE GESTION" ASSUREE PAR DH.Z.RS